

CONSEIL GENERAL DE LA MARTINIQUE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES
DEPARTEMENTAUX
CHARGEE DES SERVICES TECHNIQUES
ET ECONOMIQUES



Conseil Général
de la Martinique

Il est communément admis que le premier contact avec une organisation conditionne souvent la qualité du séjour que l'on y passera. Vous venez d'arriver sur le site de la Direction des Services Techniques et Economiques du Conseil Général de la Martinique et je vous y souhaite la bienvenue.

Quel que soit l'objet de votre visite chez nous je voudrais que vous vous y sentiez bien et que votre séjour soit le plus profitable possible tant sur le plan professionnel qu'humain.

Ces quelques pages vous donneront divers éléments d'information sur le Conseil Général proprement dit. Vous y découvrirez également l'essentiel des domaines d'activité de la **D**irection **G**énérale **A**djointe chargée des **S**ervices **T**echniques et **E**conomiques dénommée **DGA2**.

Jespère que ces informations stimuleront votre désir d'en savoir plus et de partir à la découverte des différentes unités de la DGA2.

Christian de VERCLOS
Directeur Général Adjoint des Services
Départementaux, chargé des Services
Techniques et Economiques

**LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES
DEPARTEMENTAUX CHARGEE DES SERVICES
TECHNIQUES ET ECONOMIQUES (DGA 2)**

L'une des originalités du Département de la Martinique a été de créer dès 1987, ses propres services techniques pour assumer au mieux les nouvelles compétences reconnues aux collectivités territoriales par les lois de décentralisation.

Mise en place à partir de 1988 sous l'appellation de Direction Départementale des Services Techniques (DDST), son double objectif consistait à exécuter sous l'autorité du Président du Conseil Général avec diligence les décisions des élus et à mettre en place un service public à la disposition et à l'écoute des usagers.

Réputée pour son administration rigoureuse mais souple et son état d'esprit empreint de dynamisme et de professionnalisme, la DDST a su imposer son image de marque dans la vie de la collectivité départementale et de la société martiniquaise.

En outre, sa qualité de principal donneur d'ordre dans le domaine du B.T.P. en a fait le partenaire privilégié des entreprises. Son poids dans la vie économique locale n'a cessé de se développer en même temps que ses compétences, et ses effectifs se sont diversifiés et étendus pour mieux s'adapter à la conjoncture du moment.

Plus particulièrement chargée à son origine de la modernisation et de l'entretien de la voirie départementale ainsi que de la construction des collèges, elle intervient en outre, depuis la réorganisation des services départementaux mise en oeuvre en 1992, dans des secteurs d'activité très divers comme les transports, l'agriculture, la pêche, l'irrigation, les sociétés d'économie mixte, l'aménagement du territoire, le tourisme ...

La DDST, devenue entre-temps la Direction Générale Adjointe chargée des Services Techniques et Economiques, est dirigée par un Directeur assisté d'un adjoint et de chargés de missions.

LES PRINCIPALES ACTIONS SIGNIFICATIVES MENEES PAR LES SERVICES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES

L'effectif des Services Techniques et Economiques est de 425 agents environ.
Leurs attributions sont réparties entre quatre directions et services.



LA DIRECTION GESTION FINANCIERE, DOMANIALE ET ADMINISTRATIVE

La Direction de la Gestion Financière, Domaniale et Administrative est composée de six bureaux et de 91 agents et ses missions consistent en :

- la gestion des moyens nécessaires au bon fonctionnement des services,
- la gestion du patrimoine,
- l'instruction des marchés publics et conventions,
- la programmation financière et budgétaire,
- la comptabilité générale,
- la réglementation et le contentieux spécialisé.



LA DIRECTION DES BATIMENTS ET COLLEGES

La Direction des Bâtiments et Collèges compte 79 agents. C'est l'une des deux directions opérationnelles des Services Techniques. Elle est chargée de construire, d'entretenir ou de moderniser les bâtiments départementaux :

- 41 collèges,
- 130 bâtiments administratifs, culturels, sanitaires et sociaux,
- les équipements sportifs départementaux (Stades, la piscine départementale du Carbet, plateaux sportifs, le Golf des Trois-Ilets, l'Hippodrome de Carrère, les parcours de santé de l'Espérance et de Didier...),
- les gares routières,
- les centres d'avitaillement portuaires,
- etc. ...



LA DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EAU

Avec ses 126 agents la Direction des Infrastructures et de l'Eau assure la création, la programmation, la modernisation, la gestion, la maintenance et l'entretien des éléments du patrimoine qui lui sont confiés :

- les routes départementales : 630 km, dont la Rcade de Fort-de-France
- les ports de pêche et de commerce départementaux : 8
- les appontements : 20
- les aménagements pour la Pêche d'Intérêt Départemental : 15
- les infrastructures pour les transports collectifs inter-communaux de voyageurs: 639 points d'arrêt pour transports collectifs ; 509 aribus ; 5 gares routières (Diamant, Basse-Pointe, Sainte-Anne, François, Morne-Rouge) et une gare routière routière et maritime (Fort-de-France à la Pointe Simon).

La Direction des Infrastructures et de l'Eau met aussi en oeuvre pour le compte du Conseil Général le Système d'Information Géographique de la Martinique (SIGMA) et la Banque de Données Topographiques de la Martinique (BD Topo), équivalent des cartes de l'Institut Géographique National en 3D numérique.

La Direction des Infrastructures et de l'Eau intervient en matière d'environnement, d'eau potable (station de Vivé), d'irrigation (PISE, barrage de la Manzo), d'assainissement des eaux usées, d'électrification rurale, de protection contre la mer et contre les crues; elle assure la veille scientifique ainsi que le développement de procédés en tout domaine pouvant présenter un intérêt technique ou financier pour la collectivité (les ouvrages hydrauliques préfabriqués, les murs préfabriqués, les glissières de sécurité).

Cette Direction intervient également en matière de sécurité des populations (veille météorologique, prévision des crues, surveillance sismique...).



LA DIRECTION DE L'AMENAGEMENT, DE L'ECONOMIE ET DU TOURISME

54 agents travaillent à la Direction de l'Aménagement, de l'Economie et du Tourisme. Cette direction est en charge des dossiers relatifs à l'aménagement et à l'environnement :

- schéma routier départemental,
- schéma de développement des ports départementaux,
- Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR),
- plans d'exploitation et d'aménagement forestier,
- économie,
- agriculture : la SAEM-PSRM du Galion (Société Anonyme d'Economie Mixte Production de Sucre et de Rhum de la Martinique), la SEMAM (Société d'Economie Mixte des Abattoirs de la Martinique), la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et Rural),
- tourisme,
- les subventions aux organismes consulaires et structures professionnelles.

La Direction de l'Aménagement, de l'Economie et du Tourisme est aussi chargée des subventions aux communes et de l'aide à l'artisanat. Elle instruit les permis de construire et les certificats d'urbanisme, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les anciennes Zones d'Aménagement Concertées (ZAC).



LE SERVICE DES TRANSPORTS

Le Service des Transports compte 39 agents . Ses principales missions consistent en :

- l'organisation des activités de transport interurbain et le contrôle de son application,
- la fixation des tarifs,
- le développement de la recherche, des études, et des statistiques dans le domaine des transports,
- l'étude des infrastructures et équipements affectés au transport,
- le transport scolaire interurbain de 27 325 élèves, la dévolution et la gestion des 118 marchés nécessaires à cette fin,
- les études et avis concernant le transport maritime et le transport aérien,
- les aides économiques aux entreprises de transport,
- le contentieux et la réglementation spécifique au transport,
- l'information des usagers.